



Direction des relations
avec les entreprises

Mission pour les initiatives
transverses et
interdisciplinaires

Défi

PFAS : enjeux et alternatives

Appel à projets et ateliers 2024

La Mission pour les initiatives transverses et interdisciplinaires (MITI) a pour objectif de promouvoir, animer et coordonner l'interdisciplinarité au CNRS, en particulier l'interaction entre ses dix instituts. La Direction des relations avec les entreprises (DRE) a pour objectif de développer et renforcer les collaborations de recherche entre les acteurs des filières industrielles et économiques et les laboratoires sous tutelles CNRS.

Dans ce cadre, elles lancent conjointement en 2024 l'appel à projets et ateliers « PFAS : enjeux et alternatives ».

Les substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS) ont des propriétés extraordinaires, et cette famille de plusieurs milliers de molécules est aujourd'hui utilisée dans un très grand nombre d'applications et dispositifs, pour lesquels elles paraissent indispensables.

La très grande stabilité de ces molécules est aussi leur plus grand inconvénient : les PFAS ne se dégradent pratiquement pas, et leur accumulation dans l'environnement et le corps humain leur a valu la qualification de « polluants éternels ». L'impact et la toxicité de ces composants ne sont pas tous connus en détail, mais certains PFAS ont néanmoins déjà été interdits, à l'image du PFOA en 2020 ou du PFHxS en 2022, suite à l'observation de leurs effets toxiques ou néfastes et à une suspicion de cancérogénicité.

La détection et l'analyse des PFAS ne sont pas des plus simples, et leurs impacts multiples doivent aujourd'hui être mieux qualifiés. La recherche travaille sur des possibilités de remédiation et/ou de recyclage, afin de trouver des solutions permettant de supprimer la charge et l'impact de ces polluants. Les travaux académiques sur les alternatives aux PFAS en sont à leurs tout débuts, et il paraît indispensable de renforcer cet axe de recherche de substitutions, aussi bien matérielles que méthodologiques, dans la perspective d'une réglementation nationale limitant ou interdisant l'utilisation de ces molécules dans un avenir proche. Le 4 avril 2024, un projet de loi sur les PFAS a été voté à l'Assemblée nationale, interdisant l'utilisation des PFAS dans les vêtements, les cosmétiques et les farts de skis.

Cet appel à projets et ateliers s'intéresse à tout sujet de recherche émergent, notamment concernant les aspects :

- de détection ou analyse des PFAS
- de remédiation, élimination ou recyclage des PFAS
- d'alternatives ou substitution des PFAS

Le [colloque « PFAS : enjeux et alternatives »](#) des 27 et 28 mars 2024 a montré certaines possibilités concernant ces axes, et l'objectif de cet appel à projets et ateliers est de susciter de nouvelles idées et/ou collaborations afin de renforcer et soutenir les recherches sur les PFAS. Dans le cadre du présent appel, les projets soumis devront être portés soit par une équipe de recherche et une entreprise, soit par deux équipes de recherche dans une collaboration interdisciplinaire. Le CNRS souhaite également soutenir la dynamique des échanges entre acteurs et actrices scientifiques, et propose de financer

plusieurs ateliers/journées de travail, qui devront soit rassembler une communauté locale, soit proposer un sujet plus spécifique.

Critères d'éligibilité

- Le projet ou atelier doit être porté par **un personnel scientifique titulaire appartenant à une unité du CNRS** (CR, DR, MCF, PR, IR).
- Le consortium doit réunir
 - **au moins deux unités rattachées principalement à deux instituts différents du CNRS**ou
 - **au moins une unité rattachée au CNRS et une entreprise**

Le consortium peut impliquer des partenaires d'autres organismes de recherche que le CNRS, d'autres structures ou des partenaires étrangers, mais ceux-ci ne peuvent pas être financés.

- La demande budgétaire doit être clairement exposée
 - **pour un atelier : sur un an (2024), sans excéder 15 k€**
 - **pour un projet : sur deux ans (2024 et 2025), sans excéder 30 k€ par an**

Cette demande budgétaire ne peut concerner que des dépenses de mission, de fonctionnement, d'équipement et de prestation de service. Aucun financement de ressources humaines ne peut être accordé. Le recours aux équipements informatiques (ordinateurs, serveurs, nœuds ou heures de calcul, etc.) des laboratoires et/ou des moyens nationaux doit être privilégié. Exceptionnellement, un financement de ces équipements peut être accordé pour des besoins strictement liés à la conduite du projet, sur argumentaire.

- La **signature de la directrice ou du directeur d'unité** du porteur ou de la porteuse du projet ou atelier est requise.

Évaluation des projets

- La prise de risque, la rupture et le caractère exploratoire du projet seront les critères clefs pris en compte dans la sélection des candidatures.
- Les candidatures sont évaluées par un comité scientifique constitué par la DRE et la MITI. Les candidates et candidats sont individuellement contactés à l'issue de l'arbitrage, soit avant la fin du mois de juillet 2024.

Modalités administratives et financières

- Les projets lauréats feront l'objet d'un contrat de collaboration entre la ou les unité(s) CNRS et la ou les entreprise(s) impliquée(s).
- Dans le cas d'un projet avec un industriel, il est recommandé de se rapprocher du Service Partenariat et Valorisation de sa Délégation Régionale dès la phase de montage du projet, afin de cadrer la relation partenariale avec l'industriel, dont son futur apport financier et complémentaire pour la réalisation du projet.
- Les crédits sont versés à l'unité CNRS du porteur ou de la porteuse du projet ou de l'atelier, qui les engage pour l'ensemble des partenaires. Ils sont de type Subvention d'État, ce qui implique qu'ils doivent être entièrement consommés avant le 31 décembre de l'année d'attribution, et qu'aucun frais de gestion ne peut être prélevé.
- Un rapport scientifique et financier est demandé au porteur ou à la porteuse d'atelier à la fin de l'année et au porteur ou à la porteuse de projet à la fin de chacune des deux années de financement. Il ou elle s'engage par ailleurs à présenter les résultats de ses recherches lors de la journée de restitution intermédiaire qui se déroulera dans les locaux du CNRS, sur le site Paris Michel Ange. Les frais de mission sont à prendre en compte dans le budget.
- La seconde année des projets est financée sous réserve d'une évaluation positive du rapport intermédiaire et de la présentation des résultats lors de la journée de restitution, et dans la mesure où le budget de la DRE et de la MITI le permet.
- Il est demandé aux lauréates et lauréats de mentionner le financement obtenu dans toute

production scientifique et de déposer cette production systématiquement dans une archive ouverte, de préférence HAL.

Calendrier

Ouverture de l'appel à projets et ateliers : mercredi 24 avril 2024

Clôture des candidatures : **jeudi 13 juin 2024 à midi (heure de Paris)**

Arbitrage : mi-juillet 2024

Contact

[Mission pour les initiatives transverses et interdisciplinaires](#) / [Direction des relations avec les entreprises](#)

Pour déposer une candidature

Le porteur ou la porteuse du projet ou atelier doit déposer sa candidature dans l'application Limesurvey. La candidature se fait en deux temps :

1) Inscription au questionnaire

- Cliquer sur le lien suivant :
<https://survey.miti.cnrs.fr/limesurvey/index.php/878369?lang=fr>
- Renseigner vos nom, prénom et courriel
- Vérifier que vous avez reçu un mail automatique d'inscription contenant un lien personnalisé vers le questionnaire (Attention : pensez à regarder dans vos spams et messages indésirables ; cette inscription au questionnaire ne vaut pas candidature à l'appel)

2) Candidature

- Cliquer sur le lien personnalisé qui vous a été envoyé dans le courriel de confirmation d'inscription
 - Télécharger depuis la page dédiée à cet appel sur le site de la MITI le formulaire de candidature à compléter
 - Remplir toutes les rubriques du questionnaire en ligne (possibilité de le faire en plusieurs étapes)
 - Joindre à la fin du questionnaire en ligne, en format PDF, le formulaire de candidature projet ou atelier complété et signé par la direction d'unité
 - Cliquer sur « Envoyer » à la fin du questionnaire en ligne
 - S'assurer de la bonne réception du mail informant que la candidature a bien été enregistrée dans l'application (Attention : pensez à regarder dans vos spams et messages indésirables)
 - Si nécessaire, il est possible de modifier l'ensemble des informations renseignées dans le questionnaire ainsi que la pièce jointe jusqu'à la date limite de dépôt des candidatures.
-